

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Bernadette ROCHE et Monsieur Jérôme DALVERNY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de la Haute-Ardèche lors de la Commission Permanente du 3 juillet 2017 :

3 000 € en faveur du collectif le fil d'ariane au lac d'issarlès, « mots en liberté » à Saint Cirgues en montagne, « Mont'a la Feira » à Burzet et le foyer rural Perdigon à Lesperon, au titre du Fonds d'encouragement aux initiatives locales,

1 100 € en faveur de « Mont'a la Feira » à Burzet et « Deambull » à Jaujac, au titre de l'aide aux projets d'actions des associations agréées jeunesse et éducation populaire pour l'année 2017,

1 000 € répartis en faveur de deux auto-écoles dans le cadre du dispositif « Un permis pour l'emploi » pour l'accompagnement de deux jeunes du canton, porteurs d'un projet socio-professionnel accompagné par le réseau des missions locales

2 300 € en faveur de la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans, au titre du soutien au fonctionnement des Relais d'Assistants maternels,

Au titre du soutien à la restauration et à l'entretien des monuments historiques, **6 705 €** en faveur de la commune de Montpezat pour la restauration de la toiture de l'église Notre dame de Prévenchères et **30 539 €** en faveur du Château de Hautsegur à Meyras, pour la restauration intérieure et extérieure du château

Au titre de la politique de l'eau :

41 660 € en faveur de la commune de Burzet pour des travaux aux hameaux de Aubert et Sarailler,

22 690 € en faveur de la commune de Jaujac pour des travaux d'interconnexion source des fonts,

12 000 € en faveur de la commune de Lesperon pour des travaux de protection captage de Chomeils,

5 111 € en faveur du collège Joseph Durand, au titre du fonds commun des services d'hébergement,

927 € en faveur du collège Joseph Durand et du collège de la montagne ardéchoise, au titre de l'éducation nutritionnelle,

15 000 € en faveur de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans et de la Communauté de communes montagne d'Ardèche, au titre de l'aide aux emplois de coordonnateurs jeunesse,

35 000 € en faveur de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans et de la Communauté de communes montagne d'Ardèche, au titre des aides sur les actions jeunesse dans le cadre du dispositif AJIR (Ardèche Jeunesse Innovation Ruralité),

155 € en faveur du club les favoris de la burle à Saint Etienne de Lugdarès, au titre de l'aide forfaitaire accordée aux clubs et associations de 3^{ème} âge.